

Séance plénière du 16 décembre 2013

**STRATEGIE REGIONALE D'INNOVATION  
POUR UNE SPECIALISATION INTELLIGENTE**

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> commissions ;

Vu l'avis du bureau ;

Monsieur Pierre ALLORANT, rapporteur entendu ;

**DÉLIBÈRE**

**Contexte général**

La « *smart spécialisation* », traduit par spécialisation intelligente, est un concept-clé des stratégies d'innovation qui vise à obtenir une utilisation optimisée des investissements publics en faveur du renforcement de leurs capacités d'innovation. Il s'agit de concentrer leurs ressources humaines et financières sur un petit nombre de secteurs très compétitifs et les plus prometteurs en croissance, prospérité et emploi, correspondant aux spécificités d'une région dans le cadre de la stratégie Europe 2020. 4 régions tests ont été choisies, et les 3 premières à s'engager sont le Friesland néerlandais, le Nord-Pas-de-Calais et le Centre, dont la qualité de la stratégie d'innovation présentée en 2009 a été largement reconnue.

Partant de l'exigence par la Commission européenne de l'adoption d'une stratégie régionale d'innovation intelligente pour l'octroi de fonds FEDER, la région Centre a engagé une démarche de travaux, d'échanges et de concertations afin d'aboutir à un diagnostic partagé entre les acteurs régionaux. Un double constat a été dressé :

- sur la nature de la crise d'un modèle économique à transformer structurellement selon les deux axes de l'économie de la connaissance et de la maîtrise des ressources ;
- sur la pertinence de définir une stratégie régionale d'innovation suscitant l'adhésion des acteurs socio-économiques par la concentration des investissements sur les atouts spécifiques de la région Centre.

Le repérage des forces régionales à grande capacité de développement économique et de création d'emplois a constitué la première étape de la démarche de spécialisation intelligente, à travers un processus de « découverte entrepreneuriale » et d'appropriation d'une stratégie à enrichir en permanence.

### **Stratégie proposée**

L'objectif est de bâtir une stratégie spécifique à notre région en traçant trois grandes orientations :

- la transition écologique comme vecteur de renforcement d'un tissu industriel modernisé ;
- l'appui sur les industries et les activités touristiques à rayonnement international pour renforcer l'attractivité du territoire régional ;
- le renforcement de la capacité d'innover des entreprises grâce au capital humain ;

et en fixant un objectif quantitatif, en passant en 2020 de 1 000 à 1 500.

### **Deux axes de mesures, horizontales et verticales, déclinent cette ambition :**

#### **1/ Horizontalement, l'encouragement à l'innovation au sein des entreprises en renforçant les capacités humaines, financières et de recherche et d'innovation sur le territoire régional**

La mutation de l'économie de la région Centre nécessite une refonte des mesures horizontales d'accompagnement vers l'entrepreneuriat innovant. Quatre groupes de mesures sont proposées, déclinées en 14 objectifs au total. L'accompagnement des entreprises dans leur parcours de développement passe par des actions de sensibilisation à l'innovation dans l'entrepreneuriat, par le renforcement du capital humain, du potentiel de recherche public et privé et de la coopération territoriale pour renforcer l'internationalisation.

Ce parcours d'innovation suppose d'abord l'utilisation renforcée des TIC et du très haut débit, la formation et la coopération en réseaux d'entreprises innovantes, l'ingénierie financière et le meilleur accès des PME innovantes à la commande publique. Le SRDESII, Schéma régional de développement économique, social, d'innovation et d'internationalisation doit proposer un cadre propice.

Mais une des spécificités de la stratégie de la région Centre réside dans sa volonté de miser avant tout sur le renforcement de son capital humain, par l'élévation du niveau de compétences et de la capacité d'adaptation tout au long de la vie. Le lien marqué avec la volonté de développer massivement le recours à l'apprentissage et à la VAE souligne opportunément la cohérence d'ensemble des politiques régionales.

Toutefois, cette stratégie pluriannuelle gagnerait à être reliée aux axes du SRESVE (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante) en cours d'adoption sur le souci convergent de diversifier les voies de formation et de réussite dans l'enseignement supérieur et de les faire connaître aux jeunes et à leurs familles.

Les objectifs du renforcement du potentiel de recherche publique et privé et de développement de l'ouverture internationale apparaissent incontestables, mais semblent parfois abstraits faute de citer à l'appui des exemples de coopération réussie, pourtant bien connus.

## **2/ Verticalement, en choisissant un nombre limité de domaines de spécialisation pour concentrer et rendre plus efficaces les mesures de soutien aux projets de recherche les mieux à même de dynamiser l'économie régionale**

Les 5 domaines de spécialisation retenus ont le mérite de correspondre à des forces bien identifiées au sein de laboratoires des deux universités, des grands organismes publics de recherche et des laboratoires des entreprises du secteur privé présentes en région Centre.

Il serait d'ailleurs souhaitable que le rapport évoque plus explicitement cet apport de l'enseignement supérieur, des organismes de recherche, des pôles de compétitivité et des clusters, de l'ensemble des producteurs de connaissances et de compétences afin de mieux souligner que c'est dans la fécondation croisée de ces acteurs avec les entreprises innovantes que réside les clés de la réussite de cette stratégie. Cette accentuation formelle aurait également le mérite de montrer la continuité entre les projets déjà retenus ou à venir de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) Ambition Recherche 2020 et les choix de domaines de spécialisation opérés, y compris pour des projets novateurs, de haute qualité scientifique, non retenus dans le cadre de l'AMI, mais soutenus par d'autres dispositifs (APR -Appel à Propositions de Recherche- en particulier) et portés pour leur intérêt dans la spécialisation régionale et dans l'impact sur la dynamique économique du territoire tel que le projet IPAT (Intelligence des Patrimoines), socle de la thématique "tourisme patrimonial".

Il serait particulièrement souhaitable de retenir ce domaine avec une vision large qui, loin de se limiter au seul patrimoine bâti des châteaux et des cathédrales, certes emblématique, engloberait la diversité des patrimoines naturels et culturels. Ces patrimoines, matériels et immatériels, comprennent aussi bien les lieux de mémoires littéraires (Illiers-Combray ou Nohant) que la gastronomie régionale ou encore l'écosystème de la Loire et de ses affluents. Cette conception globale présenterait le grand avantage de faciliter la coopération des laboratoires universitaires et des grands organismes de recherche (INRA par exemple), en innovant par la synergie entre sciences humaines et sociales, biologie et "sciences dures".

Le choix de ce domaine est d'autant plus louable qu'il ne vient pas d'une demande des professionnels du secteur, mais d'une volonté de privilégier un marqueur d'identité régionale et un facteur d'attractivité essentiel dans une stratégie de marketing territorial, complémentaire à des innovations de fond pour assurer les conditions d'une qualité de vie encore confortée, creuset d'une société du mieux vivre ensemble, de la connaissance, de la culture et de la création.

En outre, comme pour la thématique « matériaux », il serait souhaitable que l'apport des Sciences Humaines et Sociales soit plus explicitement reconnu à travers un éclairage complémentaire transversal aux 5 domaines de spécialisation (par exemple le droit, l'économie ou la gestion peuvent trouver leur place au-delà de la 5<sup>ème</sup> thématique « TIC et services pour le tourisme patrimonial »).

### **Gouvernance**

La gouvernance du projet reprendra le pilotage conjoint avec l'État, sous la présidence du préfet de région et du président du conseil régional, conforté par l'expérimentation de 2007 et apprécié par les instances communautaires européennes, avec un suivi et une évaluation de la stratégie pour vérifier l'adéquation entre résultats attendus et obtenus. Un contrôle rigoureux de l'utilisation des fonds publics par les entreprises aidées sera également indispensable, afin d'éviter tout abus et de laisser une large place aux PME, à leurs "innovations dormantes" et à l'économie sociale et solidaire, à l'instar des pôles territoriaux de coopération économique constitués en Rhône-Alpes. Au demeurant, une communication massive, appuyée sur les relais des organisations patronales, syndicales et consulaires, sera indispensable pour informer les PME innovantes en manque de fonds propres des nouvelles possibilités de financement offertes ainsi que d'un accès facilité à la commande publique.

Toutefois, tout saupoudrage des crédits serait contraire à l'esprit de cette spécialisation, d'autant qu'elle n'est pas exclusive d'autres dispositifs d'aides en région. Parallèlement, le concours mondial récemment lancé par le Président de la République sur les recommandations du rapport de la commission "Innovation 2030" remis par Mme Anne Lauvergeon sont à même d'inciter les entreprises innovantes en région Centre à se porter candidates aux 300 millions d'euros proposés par la BPI (Banque Publique d'Investissement), sur des thématiques non retenues dans la stratégie de spécialisation intelligente, telle que la chimie verte.

Grâce aux indicateurs et à un suivi dynamique, les choix stratégiques d'aujourd'hui, cohérents et prometteurs, seront susceptibles d'une adaptation permanente, par ouverture à de nouveaux domaines émergents, adaptation indispensable dans une économie globalisée à évolution accélérée.

Vote :

Pour : 80

Contre : 9

Abstention : 1

Avis adopté à la majorité.



Xavier BEULIN